

MAIRIE DE SAINT GERMAIN DU PUCH

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL ORDINAIRE DU 25/03/2024 à 18h30

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 16

Votants :

Quorum : 10

Date de convocation : 19/03/2024

Date de la séance : 25/03/2024

Heure de la séance : 18H30

Lieu de la séance : Mairie

Président de séance : F. TOSI

Membres du Conseil	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
TOSI François	X		
BONNEFON Maria	X		
LAVEAU Michel	X		
VAUNA LAGARDE Rachel	X		
MORIN Antony	X		
OLIVIER Valérie	X		
BORE Jeanne Chantal	X		
CHABANAIS Guy	X		
CONCAUD Patrick		X	LAVEAU
DELBURG Isabelle	X		
FAURIE Gilles	X		
FONTAN Bruno	X		
JOUGLET SUEUR Agnès	X 19 h		
LOUBET Frédéric	X	X	OLIVIER
MARTIN ST LEON Anne	X		
MEIRINHO Victor	X		
ROGER Sandrine	X		
ROMAIN GIRARDEAU Laetitia	X		
VIANDON Catherine	X		

Secrétaire de séance : DELBURG Isabelle

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du conseil municipal et les remercie de leur présence.

A la demande de Monsieur Gilles Faurie, nous rajouter son intervention au Conseil Municipal précédent, à savoir :

« Monsieur FAURIE souhaite être bien accueilli par tous les élus du Conseil Municipal, et notamment par les membres des commissions auxquelles il participe. Ce n'est pas facile après presque 4 ans de revenir dans un groupe en place »

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) 2024 ET COMMENTAIRES

Exposé technique et financier du document par Monsieur Jean-François DURANT, directeur des services, assisté par Madame BONNEFON, adjointe au Maire.

Madame BONNEFON indique que la stratégie d'investissement de la commune se poursuit malgré des causes exogènes, l'impact de la crise énergétique et l'inflation.

Ce rapport et le débat qui s'en suivra sera transmis pour information et notification aux services de la Sous-préfecture.

A la suite de ce DOB, la commission des finances se réunira pour ajuster les chiffres et construire le projet de budget primitif 2024.

Discussions et débats

- Question de M. CHABANAIS au sujet du non positionnement de la recette du FIPDR sur la 2^{ème} tranche de vidéoprotection.
- Monsieur DURANT lui répond qu'à ce jour, il n'y a aucune certitude sur le montant accordé d'où la non inscription

Intervention de M. FONTAN concernant ce DOB

1- La forme

Comme je l'ai indiqué les années précédentes, nous étions satisfaits de l'apparition d'un document certes imparfait mais qui avait le mérite d'exister. Chaque année, j'ai proposé que la commission budget travaille par anticipation à l'amélioration de celui-ci, mais malheureusement les convocations tardives n'ont permis que des aménagements à la marge. Il en résulte un document qui manque de cohérence et de clarté.

2- sur le fond, je ferai 3 remarques :

- Premièrement la mise en place d'une réflexion sur l'urbanisme à travers la convention d'aménagement de bourg est une bonne nouvelle que nous appelions de nos vœux depuis de nombreuses années.

Le travail qui va être engagé va permettre de définir des orientations de gestion de l'espace publique. Il est normal de ne pas pouvoir affecter précisément des dépenses encore inconnues mais il nous semble important d'effectuer des provisions suffisantes, particulièrement pour l'acquisition de terrain.

- Deuxièmement, suite au précédent débat d'orientation budgétaire, il avait été acté le déménagement des ateliers municipaux. La commission créée à cet effet ne s'est réunie qu'une seule fois, mais il me semble important d'inscrire au budget les dépenses et recettes afférents à ce projet

- Troisièmement concernant le personnel municipal, nous réitérons notre interrogation sur la composition de celui-ci (aucune catégorie B) et proposons de profiter des départs à la retraite pour faire évoluer le tableau en inscrivant un poste de technicien territorial pour encadrer nos services techniques.

Pour finir sur le sujet, vous évoquiez lors du précédent DOB l'emploi d'un service civique : nous pensons toujours nécessaire de mettre en place une fonction d'animateur socio-culturel pour accompagner les actions de cohésion sociale qui sont menées auprès du CCAS et des associations.

- Intervention de Madame LAGARDE VAUNA : En ce qui concerne le CCAS, il y a un nombre conséquent d'élus et de représentants non élus et si chacun se mobilise et s'investit ce serait parfait, aucun besoin d'embauche.
- Intervention de Madame BONNEFON : Celle-ci rappelle que le Rapport d'Orientation Budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants. Ce document est le résultat d'un travail collectif et chaque commission a été consultée. Elle précise que concernant le dossier CAB, les chiffrages seront établis par le bureau d'études ; il est actuellement difficile d'établir des approximations sur des provisions pour acquisitions de terrains. A ce stade de la procédure, l'appel d'offres est en cours pour le choix du bureau d'études qui aura la mission d'établir les projections d'aménagement en fonction du cahier des charges, et la priorisation des projets et par conséquent la mise en place d'un plan de financement plus réaliste. Elle confirme que les finances sont saines, la Municipalité ajuste ces investissements en fonction du contexte économique actuel, les prévisions sont de ce fait le plus réel possible.

Concernant le personnel municipal et son évolution, il est prévu du personnel en catégorie B. Il avait été évoqué une personne en service civique, mais des événements conjoncturels ont modifié les orientations vers les économies d'énergie au détriment de ce projet, entraînant un report de cette action.

- Intervention de Madame VIANDON : Celle-ci rappelle que le contenu de ce DOB est très positif et insiste sur le fait que les finances sont saines et que cela est plutôt rassurant pour mener les projets à venir. Toutefois elle indique qu'il est particulièrement difficile de se projeter car les subventions sont en baisse. La capacité d'emprunt de la commune permettra de faire des choix d'investissements le moment venu.
- Intervention de Monsieur LAVEAU : Celui-ci précise que dans les années 80 un animateur socioculturel avait été recruté mais que cela n'avait pas été probant.
- Intervention de Madame VIANDON : Celle-ci indique que concernant le personnel des services techniques, le profil d'un agent de maîtrise serait pertinent, mais très compliqué à trouver.

Monsieur TOSI apporte des réponses à M. FONTAN :

- sur la forme

Il s'agit d'un rapport d'orientation budgétaire qui n'est absolument pas obligatoire mais cela donne des indications sur la situation financière de la commune. Il exprime son accord avec Monsieur FONTAN sur le fait que le document est sans doute « imparfait » mais il précise qu'on ne peut pas, raisonnablement se projeter à 2 ou 3 ans car la situation ne le permet pas. Ce document semble trop ambitieux pour Saint Germain, peut-être, au regard des événements exogènes, sanitaires, économiques et géopolitiques. Donc faire un projet sur plusieurs années est impossible, sur des travaux dont on ne connaît ni la teneur ni les coûts. Seule la liaison Beaupied / Saint-Germain a pu être évaluée mais doit être réexaminée et réactualisée.

- sur le fond

Sur le fond concernant les provisions pour terrains, il est d'accord avec Monsieur FONTAN (question récurrente) mais il se demande, là encore, si cela a un sens de provisionner pour l'acquisition des terrains qui n'ont pas encore été identifiés.

Concernant les travaux, il est également difficile de provisionner... c'est le rôle de la CAB de définir les priorités et de trouver les aides qui vont avec. Donc faire un débat d'orientation budgétaire avec autant d'inconnues serait irresponsable. Mais il est ouvert à la question des provisions pour les terrains.

Sur les services techniques la mairie a suivi la proposition de M. FONTAN avec la création d'une commission ad hoc. Si cela n'a pas été inscrit au budget c'est parce qu'il n'y a pas de chiffrage, à l'heure actuelle, ni sur les nouveaux locaux techniques (qui pourraient être dotés de panneaux solaires) ni sur le coût de la démolition du bâtiment actuel, ni sur l'évaluation des terrains issus de la division parcellaire.

L'objectif est que le coût du bâtiment soit en partie couvert par la vente de 3 terrains (peut-être 80 000€ chacun). Il faudra effectivement passer par un prêt relais ce qui est possible car notre taux d'endettement, très bas par rapport aux autres communes, le permet sans difficultés.

La commission sera réunie dès que ces éléments seront connus.

Sur la question du personnel, il y a un manque en catégorie B, lié au fait que des candidatures internes n'ont pas abouti mais la situation devrait évoluer.

Pour l'animateur socioculturel, Monsieur le Maire n'y croit pas. De plus, un temps complet est impossible en termes de coût. Et, étant donné tout ce qui se passe sur la commune au niveau animation, culture et vie associative, cela ne paraît pas nécessaire.

Monsieur le Maire termine sur une note positive en insistant sur l'excellente capacité d'endettement de la commune limitant les risques. Il précise qu'il n'est pas prévu d'augmenter les impôts contrairement à d'autres communes.

Si on regarde ce qui a été fait, il y a eu beaucoup de travaux réalisés, rendant Saint Germain très attractif. Notamment la future zone pour les entreprises et d'une manière générale, l'intérêt suscité par la commune.

Enfin nous avons un CCAS très efficace qui ne laisse personne au bord du chemin.

- Remarque de M. FONTAN
Toujours sur la forme il indique que le document n'est pas bien fait car il n'interpelle pas les membres du Conseil Municipal. On peut améliorer le document sur la forme avec la participation des membres de la commission des finances. Il rajoute une information concernant le vieillissement rapide de la population à St Germain et soulève la nécessité d'accompagner les personnes âgées.
D'autre part il indique que la volonté municipale de maîtrise de l'urbanisme a eu un effet bénéfique.
- Remarque de Mme JOUGLET SUEUR
Se montre étonnée du point de vue de Monsieur FONTAN sur la question de limiter l'urbanisation ce qui est contradictoire avec son souhait de densification.
- Remarque de M. TOSI
Sur la question du manque de réaction des membres du Conseil Municipal c'est peut-être justement qu'ils sont satisfaits...il demande à M. FONTAN de ne pas rester sur une posture critique mais de faire des propositions.
Il rappelle que changer la forme du rapport d'orientation budgétaire à 2 ans des élections ne servirait à rien et que les tableaux sont parlant sur la situation financière de la commune et ses possibilités d'investissement, c'est l'objectif principal du ROB.

Il n'y a aucune volonté d'autosatisfaction, mais il faut saluer les équipes dont la politique a généré l'attractivité de St Germain. C'est un tout car les équipes travaillent dans l'intérêt général.

Quant au vieillissement, ce n'est bien sûr pas à l'échelle de St Germain que les solutions se trouveront.

- Remarque de Mme LAGARDE VAUNA
Si les membres n'interviennent pas sur le ROB c'est qu'ils reconnaissent le travail qui a été réalisé et que les réponses ont été données dans la présentation.

Pour le poste Socio culturel, le CCAS a un travail limité sur l'accompagnement des personnes âgées mais d'autres structures y travaillent : les mutuelles, les caisses de retraite, la CALI avec portage repas et Transport PMR...

- Remarque de Mme BONNEFON
Précise que c'est curieux que M. FONTAN n'intervienne que pour critiquer sans proposition concrète. Et souligne que sa remarque cette année est contradictoire aux années précédentes où il se montrait très satisfait du nouveau format du DOB.

Elle rappelle que la commission finance est ouverte pour discussion.

Concernant la population vieillissante il y a 50% de plus de 45 ans à St Germain cela est notamment lié aux coûts du foncier et de l'immobilier qui attirent une population plutôt âgée et dans le même temps on assiste à une diminution possible des effectifs scolaires.

Le débat est clos à 20 h 00

DELIBERATION CONCERNANT LE RETRAIT DE 5 COMMUNES – CESSAC, FOSSÉS ET BALEYSSAC – FRONTENAC – ST SULPICE DE FALEYRENS et CADARSAC du PERIMETRE DU SIVU CHENIL DU LIBOURNAIS

En séance du 11 mars 2024, le comité syndical du SIVU CHENIL du Libournais s'est réuni pour délibérer sur la demande de retrait des cinq communes désignées ci-dessus. A l'issue du vote, le comité syndical a émis un avis défavorable sur ces 5 demandes de retrait.

Créé en 1983, le Sivu comptabilise à ce jour 122 communes adhérentes. Ce syndicat à vocation unique répond à l'obligation de l'article L.211-24 du code rural et de la pêche maritime qui prévoit que chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de cette commune.

Le SIVU est une installation classée de 49 places sous le contrôle de la DDPP. Une diminution du périmètre du SIVU ne pourra engendrer à terme qu'une augmentation des cotisations et impacter l'avenir de cette structure.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 1 voix contre,

- se prononce favorablement au retrait des 5 communes – CESSAC, FOSSÉS ET BALEYSSAC, FRONTENAC, ST SULPICE DE FALEYRENS et CADARSAC

Pas de questions diverses

Fin de la séance à 20 h 11.